

VIVA!

DÉMOCRATIE
ÉCOLOGIE
SOLIDARITÉ

PROGRAMME

LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Agir avec responsabilité en matière de ressources, c'est d'abord respecter un principe de sobriété : la meilleure énergie, c'est d'abord celle que l'on ne consomme pas. L'objectif majeur est donc de réduire les consommations énergétiques, le niveau de consommation actuelle ne peut être considéré comme un besoin. L'objectif à plus long terme est de tendre vers une autonomie énergétique du territoire, basée sur ses ressources renouvelables : le solaire, l'éolien, le maritime... Le premier poste c'est les transports, qui seront évoqués plus bas dans paragraphe III Gestion des Mobilités. Le résidentiel vient ensuite en termes d'enjeu de réduction de la consommation énergétique. Cette réduction, en plus de l'intérêt financier pour les ménages, elle doit bien sûr se faire en améliorant la qualité de vie. Pour la liste VIVA!, nous voulons donner la priorité à la réhabilitation thermique des logements sociaux : ce sont des économies aujourd'hui pour les résidents en améliorant le confort, et c'est aussi une adaptation aux élévations de température et au confort d'été. Nous voulons aussi fortement encourager les constructions bioclimatiques et le développement des bâtiments et îlots passifs, [qui ne consomment pas plus qu'ils ne produisent, en incluant les dépenses énergétiques de leur construction] et pas seulement sur quelques opérations vitrines, comme actuellement sur la Plaine du Var, opération alibi pour faire accepter l'urbanisation à marche forcée de la seule grande plaine locale. Mais, pour répondre aux demandes énergétiques des bâtiments, nous préconisons aussi un programme réellement mobilisateur pour développer les énergies renouvelables : le solaire thermique (aider à l'installation de chauffe-eau solaire par exemple), favoriser le photovoltaïque

en toiture. Donner l'exemple dans les actions que la Ville peut maîtriser : alimenter l'éclairage public par des énergies renouvelables. (exemple de Lille 100 % énergies renouvelables sur éclairage public).

Ces points sont des priorités, et des exemples... Nous nous engageons a minima à respecter nos engagements réglementaire.

Une évidence ? Pas tant que cela. Trois exemples :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (établi par la Métropole) prévoit bien la sobriété énergétique, mais le rapport dans ce même domaine de l'aménagement et du développement durable de la Métropole (obligation de suivi et de publication annuelle) présente une quasi-stabilité 2015-2018 (+3%) face à un objectif Grenelle de -38 % !
- Ce Plan Climat Air Energie, de l'avis même de l'autorité environnementale, « Les objectifs de réduction des consommations d'énergie finale retenus par le territoire Métropolitain par rapport à 2012, sont comparables à ceux du Sradet30 mais en dessous de l'objectif de la loi Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de -50% en 2050. De plus, aucune donnée n'est fournie permettant d'expliquer la façon de les atteindre »
- Les objectifs du PCAET en matière de photovoltaïque ne représentent qu'un tiers (32%) de ceux du SRADDET, et sans justification de cet écart, de l'avis même de l'Autorité environnementale.